Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale des Territoires

Service aménagement durable, urbanisme, risques (ADUR)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Mars 2015

Commune de
BURTHECOURT-AUX-CHÊNES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
Porter à Connaissance

P.A.C.

Toutes vos correspondances sont à adresser à :

DDT de Meurthe-et-Moselle
Case officielle n° 60025
54035 Nancy cedex

Localisation du service :

Place des Ducs de Bar à Nancy
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT
Sources : ©IGN-SCAN25 - Edition 2012
P:/4_ETUDES/URBANISME/SERVITUDE/_Cartes_Servitudes/54108_Burthecourt_aux_chenes/2015/54108_PAC.qgs
EK - 05/03/2015

Echelle : 1 /10 000

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet au titre de l' article L.121-2 du code de l' urbanisme.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

Légende :

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2014

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiate)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapprochée)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloignée)
- EL3 - Halage et marchepied

I4 - Données RTE - 2014

- I4 - Ligne électrique
- PT2 - Protection contre les obstacles (antenne)
- PT2 - Protection contre les obstacles (axe faisceau)
- PT2 - Protection contre les obstacles (zone primaire)
- PT2 - Protection contre les obstacles (zone secondaire ou spéciale)
- PT2 - Protection contre les obstacles (faisceau)

T5 - Données DDT 54 - 2014

- T5 - Zone de dégagement aérien
- T7 - Données DDT 54 - 2014

Pour information :
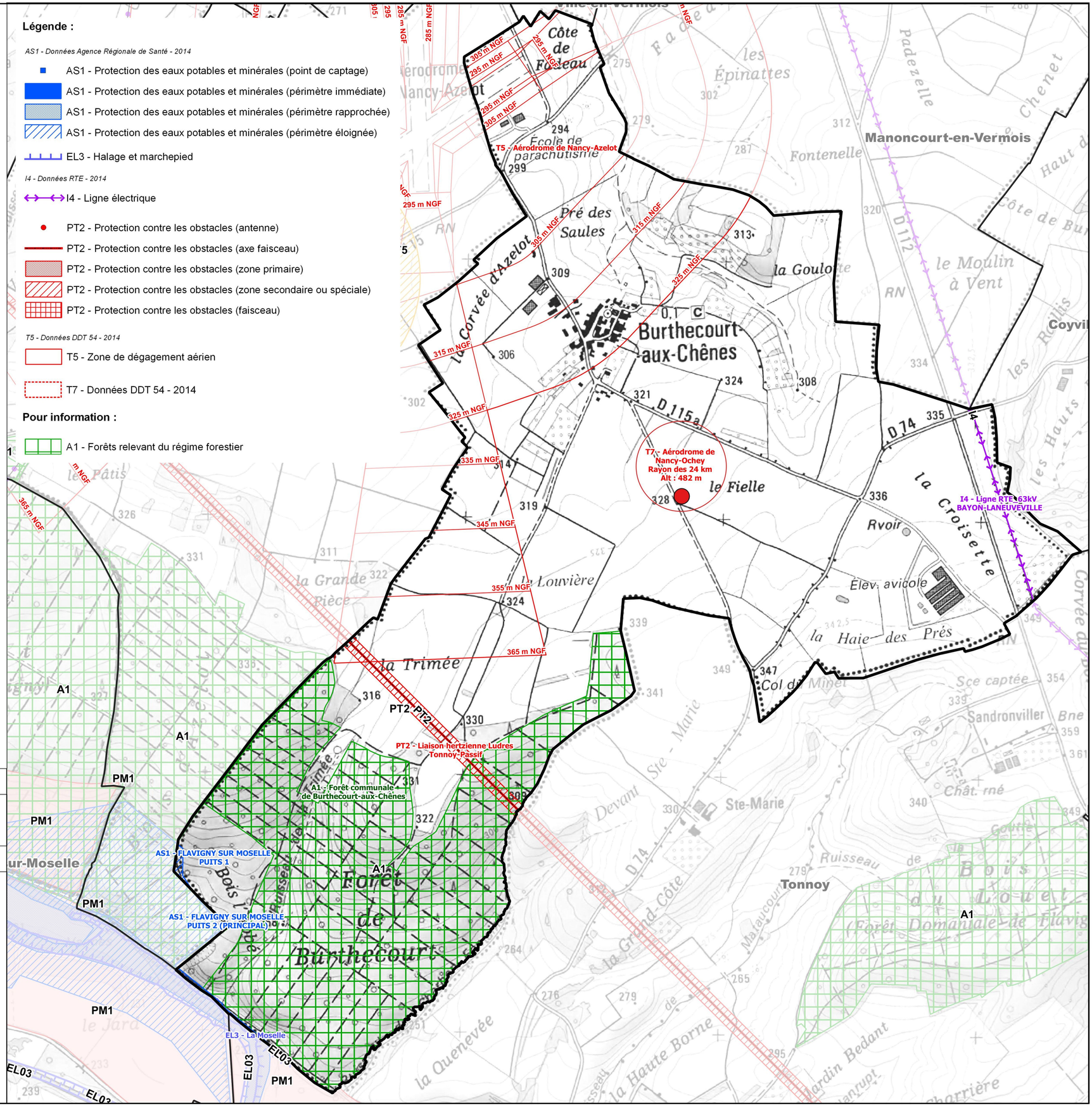
- A1 - Forêts relevant du régime forestier